### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe parkings 1

Plagne 1800



### Bellecôte



Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE



TARENTAISE

La Roche



Montchavin



Les Coches



Source: IGN, DGFIP, Mairie de la Plagne Tarentaire 02/2024

### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe parkings 2

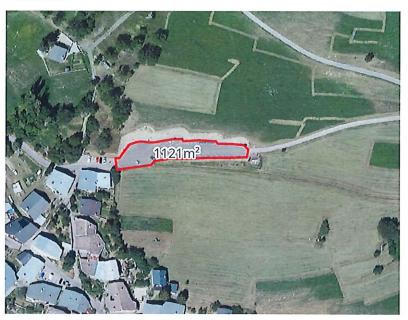
#### La Côte d'Aime



#### **Bellentre**



### Valezan



Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE



### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe : Réseaux de chaleur et Géo Reçu en préfecture le 11/03/2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE



TARENTAISE

Zone potentielle pour l'installation d'un réseaux de chaleur urbain à Macot-la-Plagne, secteur de la Mairie.



Zone potentielle pour l'installation d'un réseaux de chaleur geothermique au Villard de la Côte d'Aime, secteur de l'école.







Recu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

#### **BILAN DE CONCERTATION**

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

Du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 29 janvier 2024

Une concertation du public a eu lieu du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024 inclus.

Afin de permettre à toute personne qui le souhaitait de faire des observations ou de donner un avis sur les ZAEnR, cette concertation a été organisée comme suit :

- Un dossier de concertation présentant les ZAEnR possibles sur la commune, ainsi qu'un cahier pour noter des observations ou des avis ont été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Macot et des mairies déléguées de la Côte d'Aime, de Valezan et de Bellentre pendant les dates indiquées ci-dessus.
- Les personnes pouvaient, aussi, dans le cadre de cette concertation faire des remarques par courriel.
- Une réunion publique a eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à 18h30 à la salle polyvalente de Macot, présidée par monsieur Jean-Louis SILVESTRE, maire délégué de la Côte d'Aime, en charge du développement durable. A cette réunion publique et afin d'apporter des conseils techniques, monsieur Maxime PEREIRA représentait l'association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (ASDER).
- Une communication a été faite dès le lundi 15 janvier 2024 (sur le site de la mairie, par le biais des réseaux sociaux), afin d'informer le public de cette concertation.

Pendant le temps de cette concertation, il n'y a eu aucune observation ou avis notés dans les cahiers mis à disposition du public.

Un avis a été donné par courriel, qui ne remet pas en cause l'identification des ZAEnR et qui incite à en étudier le développement sur la commune. Dans cet avis, la personne indique qu'il serait utile de pouvoir étudier le développement de ces zones sur des terrains en friche, des terrains agricoles non entretenus, des terrains situés en zone naturelle du plan local d'urbanisme (en fonction de leur exposition) pour pouvoir, par la suite, sensibiliser les propriétaires identifiés afin de mettre en place des structures collectives (comme par exemple une « coopérative photovoltaïque »).

Une réunion publique a eu lieu le jeudi 1er février 2024 à 18h30 à la salle polyvalente de Macot, qui a réuni sept personnes.

Cette réunion publique était présidée par monsieur Jean-Louis SILVESTRE, maire délégué de la commune de la Côte d'Aime, en charge du développement durable avec l'appui technique de monsieur Maxime PEREIRA de l'ASDER.

Lors de cette réunion publique le diaporama joint a été présenté.

Les personnes présentes n'ont pas remis en cause les ZAEnR proposées, sachant que cela ne représente aucun caractère d'obligation.

Des informations techniques ont été demandées sur le fonctionnement des panneaux photovoltaïques, en cas d'enneigement, de grêle, sur la fabrication de ces panneaux, leur durée de vie, leur amortissement, les possibles aides financières.

Concernant les intempéries, si les panneaux photovoltaïques sont testés en laboratoire, il faut noter qu'il n'y a pas de certification des fabricants en cas d'aléa exceptionnel. L'enneigement n'est pas noté comme un problème en tant que tel (si faible enneigement, la neige glisse). Les études photovoltaïques prennent en compte les fichiers météo, de façon à pouvoir évaluer le nombre de jours d'ensoleillement.

Recu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

La durée de vie d'un panneau est d'environ 30 ans, sachant qu'il est possible de signer un contrat d'achat avec EDF qui oblige ce fournisseur d'énergie à acheter l'électricité pendant 20 ans à un montant défini.

Il faut bien dissocier l'auto-consommation de la revente. Ainsi, la vente totale permet un tarif d'achat qui évolue chaque trimestre (cadre législatif). L'auto-consommation, elle, vise à répondre aux besoins et à pouvoir revendre le surplus à un coût de rachat moindre qu'une revente totale. Elle nécessite de consommer l'énergie au moment où elle est produite. Le choix du scénario à retenir dépend des différentes études à réaliser, dont celle économique.

Il faut compter entre 10 à 15 ans pour amortir ce type d'installation.

Si la fabrication de ces panneaux est européenne, les matières premières viennent essentiellement de l'Asie.

A noter qu'il existe en France plusieurs usines de fabrication de ces panneaux (dont une start up à Bourget du lac).

La pose de ces panneaux doit, notamment, être conforme au plan local d'urbanisme en vigueur. L'enjeu de l'intégration de ces panneaux est relevé. Selon les secteurs, l'architecte des bâtiments de France (ABF) sera à consulter par la commune qui délivre l'autorisation.

L'ASDER conseille la surimposition pour assurer une meilleur production d'énergie.

Il n'y a pas de subventions possibles pour les propriétaires qui seraient intéressés par l'installation de panneaux photovoltaïques au contraire, par exemple, de la géothermie. En effet, la géothermie est une énergie renouvelable en plein essor, qui est assistée par une pompe à chaleur (PAC), ce qui peut être couteux. Cependant, ce type d'énergie renouvelable est à considérer en fonction de la localisation, des caractéristiques du bâtiment...

Le mode de gouvernance a été évoqué, dont le développement de « centrales villageoises », citoyennes, qui existent depuis une vingtaine d'années et qui permettent la mise en œuvre de projets qui ne sont pas pris en charge par le privé. Ainsi, une centrale villageoise est en cours de définition sur la tarentaise.

Les personnes qui souhaitent être accompagnées peuvent solliciter France Rénov' qui assure des permanences décentralisées.

Des conseillers experts peuvent aussi être contactés pour avoir des avis techniques sur les projets de particuliers (toutes les coordonnées et les références ont été jointes au diaporama).

### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe n°1 Valezan

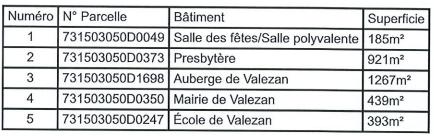
Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE







75 150 m N

## Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe n°2 La Côte d'Aim Reçu en préfecture le 11/03/2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE



## LA PLAGNE

TARENTAISE

Numéro	N° Parcelle	Bâtiment	Superficie
1	73150093ZT0479	Ancienne école Grande Bergerie	525m²
2	73150093ZO0347	Salle des fêtes/Salle polyvalente	515m²
3	73150093ZO0313	Mairie de La Côte d'Aime	566m²
4	73150093ZO0059	Garages communaux	623m²
5	73150093ZO0326	École d'Autrefois	445m²
6	73150093ZO0314	Ancien Prèsbytère	977m²
7	73150093YE0037	École du Villard LCA	1115m²



150 m 75



### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe n°3 Bellentre





Numéro	N° Parcelle	Bâtiment	Superficie
1	731500380B1657	Bibliotheque/Épicerie	760m²
2	731500380B0889	Salle des fêtes	460m²
3	731500380B0880	Ancienne fruitière	143m²
4	731500380B0835	Mairie de Bellentre	235m²
5	731500380B1963	École de Bellentre 2	615m²
5	731500380B0832	École de Bellentre 3	755m²
5	731500380B0836	École de Bellentre 1	525m²

50 100 m



### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe n°4 Les Coches





TARENTAISE

Numéro	N° Parcelle	Bâtiment	Superficie
1	73150038AC0027	Bâtiment des saisonniers	3430m²
2	73150038AC0099	Salle Marcel Pignard	16252m²
3	73150038AC0101	Patinoire	12577m²



75 150 m



Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe n°5 Montchavin/M Reçu en préfecture le 11/03/2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE



### LA PLAGNE

#### TARENTAISE

Numéro	N° Parcelle	Bâtiment	Superficie
1	731500380E1337	Salle Louis Emprin	59m²
2	73150038AE0172	Camping Montchavin	11132m²
3	73150038AD0024	Bâtiment police municipale	456m²
3	73150038AD0025	Bâtiment police municipale	457m²
4	73150038AD0070	Salle Mudry/Garages communaux	260m²
4	73150038AD0071	Salle Mudry/Garages communaux	382m²
4	73150038AD0068	Salle Mudry/Garages communaux	263m²
5	73150038AD0241	École/Crèche	886m²
6	73150038AD0206	Espace Paradisio	712m²
6	73150038AE0119	Espace Paradisio	5833m²



100 m

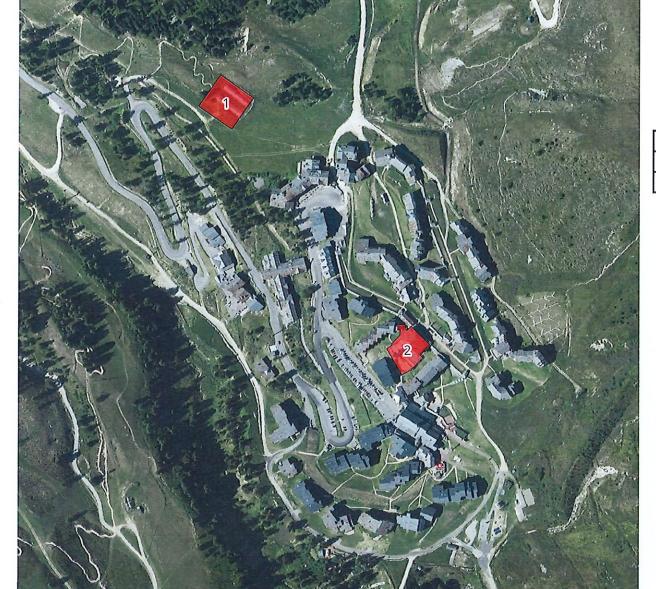


Source: IGN, DGFIP, Mairie de la Plagne Tarentaire 02/2024

### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe n°6 Belle Pla Reçu en préfecture le 11/03/2024



TARENTAISE



Numéro	N° Parcelle	Bâtiment	Superficie
1	731500000M2057	Stands de tir	2250m²
2	731500000M2213	Deep Nature / Salle de Congrès	1812m²





#### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables : Annexe n°7 Plagne Centre Reçu en préfecture le 11/03/2024

entre Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE



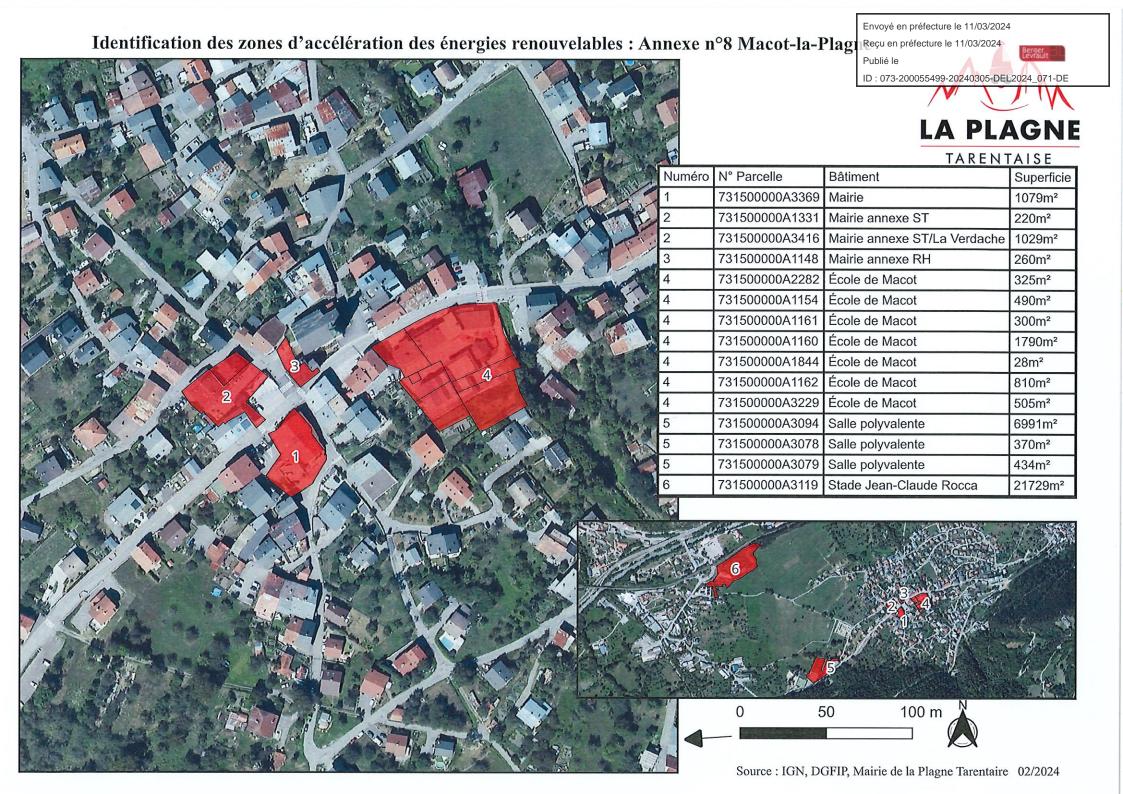
TARENTAISE





0 50 100 m



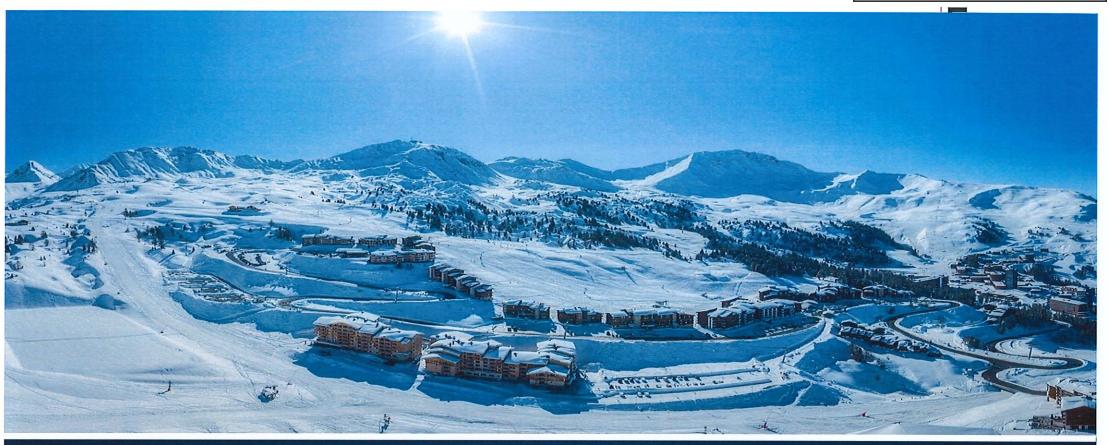


Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE





# Concertation publique ZAENR



# Objet de la concertation publique

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires,

la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au cœur du dispositif.

- Très concrètement, elle prévoit que les communes puissent définir des « zones d'accélération des énergies renouvelables » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables
- Cette concertation a pour but d'informer le public. L'identification d'une ZAENR ne présage pas obligatoirement de l'implantation d'un projet. Il s'agit pour les communes d'une opportunité de définir des zones préférentielles de développement.
- Cette concertation concerne dans un premier temps essentiellement les structures publiques, mais n'hésitez pas à vous manifester si vous avez des projets concernant les énergies renouvelables



# Modalités de la concertation publique

Cette phase de concertation se tiendra du 22/01/2024 au 09/02/2024.

Ce document complet est mis à disposition :

- Sur le site de la Commune www.laplagnetarentaise.fr
- En mairie et en mairies déléguées, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture

Dans chaque mairie, un cahier sera à disposition afin de recueillir vos observations et propositions.

En plus de la concertation, une **réunion publique** est organisée le **jeudi 1**<sup>er</sup> **février** à 18h30 en salle polyvalente de Macot



# Potentiel photovoltaïque sur toiture : vue d'ensemble

La Tarentaise jouit d'un ensoleillement particulièrement favorable à l'installation de capteur solaire.

Les capteurs solaires en altitude présentent de très bon rendement,

Néanmoins, deux secteurs à fort potentiel sont à privilégier:

- le versant du soleil
- les stations d'altitudes





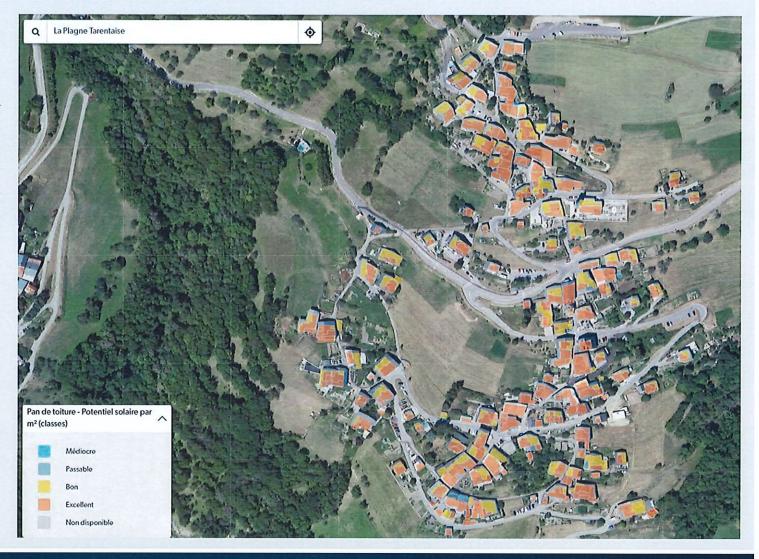
Ces cartes extraites du cadastre solaire de la Tarentaise, montrent le potentiel solaire de toitures du territoire.

**Données** sur le site : <a href="https://cadastre-solaire-tarentaise.siterre.fr/main">https://cadastre-solaire-tarentaise.siterre.fr/main</a>

Cet outil vous permet également d'effectuer une simulation de projet photovoltaïque (\*) sur votre propre toiture.

(\*) production d'électricité

## Versant du Soleil: Valezan



Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

# Versant du Soleil: Montméry





# Versant du Soleil: Petite Bergerie/Grande Bergerie



Reçu en préfecture le 11/03/2024





ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

# Versant du Soleil: LCA Chef lieu, la Sciaz, Pre Berard



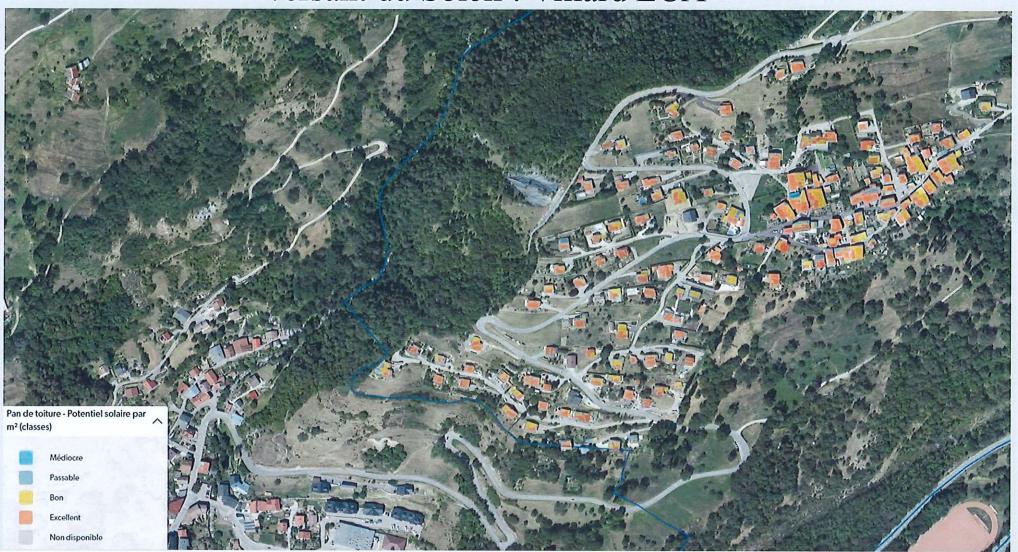
Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

## Versant du Soleil: Villard LCA



Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

## Versant du Soleil: Bellentre



Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

# Les Stations : Plagne Soleil



Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

# Les Stations : Belle Plagne



Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

# Les Stations : Plagne Centre



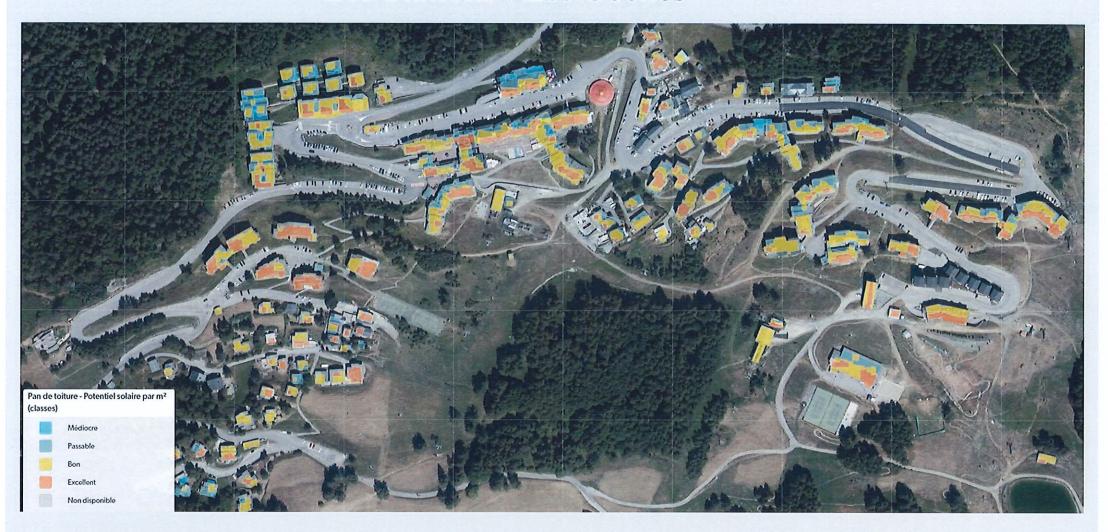
Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

## Les Stations : Les Coches



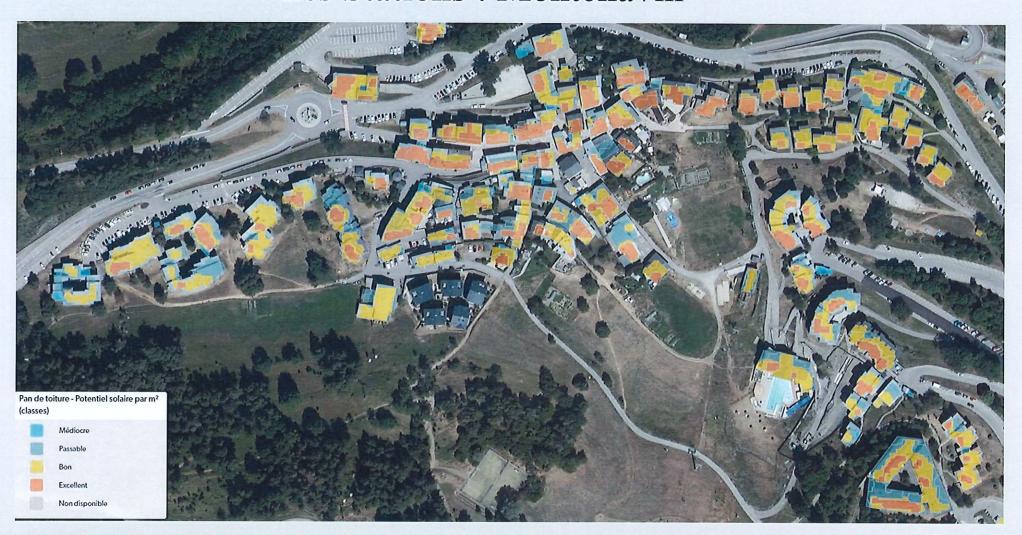
Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

# Les Stations: Montchavin





## École de Macot

Environ 1400 m², 220 kWc

Wc, unité de mesure de la puissance maximale d'un panneau solaire dans des conditions idéales.

La puissance réelle de votre installation varie en fonction de la saisonnalité, l'heure de la journée, le taux d'ensoleillement, le taux d'humidité, l'orientation et l'inclinaison de votre toiture, ou encore la propreté et l'ancienneté de vos panneaux.

# Installation sur des bâtiments communaux

## École de Macot





# Possibilité de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

## École et mairie de Bellentre

- 1 Environ  $360\text{m}^2$ ,  $\approx 55 \text{ kWc}$
- 2 Environ 270m<sup>2</sup>,  $\approx$  95 kWc





# Possibilité de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

### Mairie/Salle des fêtes de la Côte d'Aime

- 1 Environ  $500\text{m}^2$ ,  $\approx 80 \text{ kWc}$
- 2 Environ  $120\text{m}^2$ ,  $\approx 10 \text{ kWc}$





# Possibilité de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

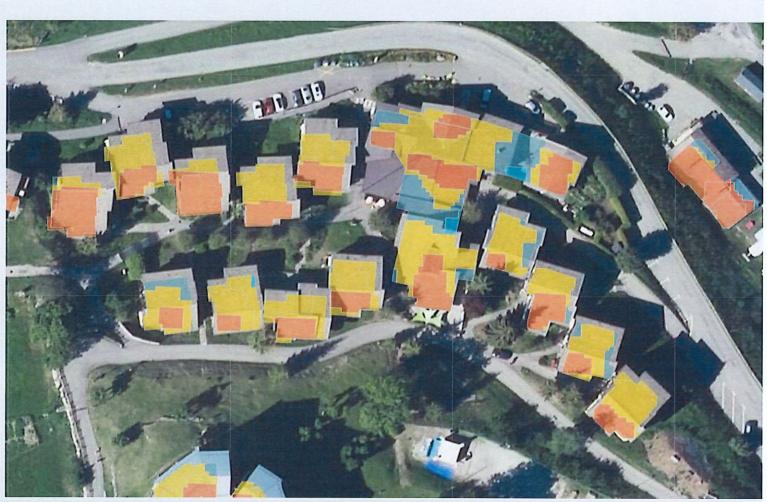
### **VVF Montchavin**

En moyenne 130/150m²
Bâtiment principal

 $\approx 80 \text{ kWc}$ 

Autres bâtiments

 $\approx 10 \text{ à } 20 \text{ kWc}$ 





# D'autres bâtiments intéressants (non communaux) :

Roche de Mio: SAP

1400m² potentiel excellent  $\approx 270 \; kWc$ 



La Grande Rochette: SAP

 $750\text{m}^2 \approx 110 \text{ kWc}$ 



Reçu en préfecture le 11/03/2024

ıblié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

# D'autres bâtiments intéressants (non communaux) :

**STEP Bellentre: SIVU** 

Environ  $700 \text{m}^2 \approx 120 \text{ kWc}$ 



Déchetterie de Valezan : COVA 1000m² ≈180 kWc





## Potentiel photovoltaïque : Les Ombrières

## Projet en cours au plan d'eau du Gothard

Outre la **production d'énergie**, les ombrières de parking assurent aussi la protection des véhicules contre les intempéries, les fortes chaleurs,...

La loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable a institué l'obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1 500 m².

### Aménagements potentiels – 1 MWc







# Potentiel photovoltaïque : Les Ombrières

## Parking Odalys Plagne Villages

## Parking Bellecôte







# Potentiel photovoltaïque : Les Ombrières

## **Parking Montchavin**



## **Parking Les Coches**





# Potentiel photovoltaïque : Les Ombrières

## Parking Mairie de Bellentre



## Aire de chainage Macot





## Géothermie/Réseaux de chaleur

### Géothermie:

En Tarentaise, la **température du sol ou de la nappe est** utilisée indirectement via une pompe à chaleur (PAC).

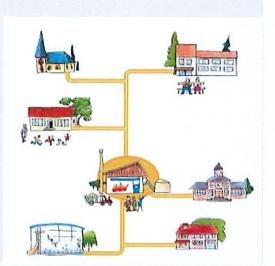
L'avantage principal de la géothermie est que le gisement d'énergie est quasiment infini, son emprise est invisible, son impact sur l'environnement est faible.

### Réseaux de chaleur :

Les réseaux de chaleur sont des systèmes de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir des ensembles de bâtiments.

Utilisés pour chauffer des bâtiments publics et privés, les réseaux de chaleur permettent de mobiliser des gisements d'énergie renouvelable comme le bois-énergie, la géothermie, la chaleur de récupération...

Deux idées de projets ont déjà été évoqués au niveau des écoles de La Côte d'Aime ainsi que de Mâcot.



Publié le



ID: 073-200055499-20240305-DEL2024\_071-DE

## Réseau de chaleur : Zone potentielle de Macot





## Qu'en est-il des autres type d'énergies renouvelables

## • Hydroélectricité :

Compte tenu de l'importance du nombre d'aménagements en Savoie, le potentiel de développement de nouveaux ouvrages en cours d'eau s'amenuise. Toutefois, la réalisation de nouveaux projets n'est pas à exclure.

## • Énergie éolienne :

La Tarentaise n'est pas considérée comme une zone pouvant accueillir des projets éoliens

### Production de biogaz,

Les services de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, jugent qu'il n'est pas pertinent d'identifier un objectif de production par commune. Les méthaniseurs doivent être réfléchis à une échelle inter-communale.

Nous vous invitons à indiquer vos observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : mairie@laplagnetarentaise.fr, en précisant dans l'objet « Concertation ZAENR »



## Et la suite?

Une fois les zones définies:

- 1. Délibération au conseil municipal de mars
- 2. Validation en conseil communautaire de la cohérence de ces zones avec le projet de territoire.
- 3. Transmission à la **Direction Départementale des Territoires**, si la carte proposée est validée par le Comité Régional de l'Energie (CRE), la **préfecture** publie des décrets définissant les zones d'accélération retenues.
- 4. C'est le moment de développer des projets sur le territoire !

Merci pour vos questions et remarques et pour votre attention!





Des conseillers vous accompagnent dans votre projet de rénovation énergétique en Savoie.







- Aides financières
- Rénovation performante
- Economies d'énergies
- Energies renouvelables

Service indépendant, gratuit et ouvert à tous :

- Conseils téléphoniques
- Entretiens personnalisés
- Accompagnements complets de projets
- Permanences décentralisées partout en Savoie
- **Animations** (conférences, visites de chantiers...)

Contactez vos conseillers en rénovation énergétique en Savoie

04 56 11 99 00

ou info@faire73.fr























